



AGC PREVENTION André GONNARD

Formations/Perfectionnement Sécurité et Santé au Travail



PUBLIC:

Cadres et salariés d'entreprises industrielles, de bâtiment ou de collectivités devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les risques de chute en hauteur

PRÉ-REQUIS:

Maîtriser la langue française
Aptitude physique et médicale pour les travaux en hauteur

NOMBRE DE PERSONNES:

6 mini à 12 maxi

DURÉE et PRIX par STAGIAIRE:

7 heures soit 1 jour - 375,00€HT

LIEU:

Formation en intra ou inter-entreprise

OUTILS PÉDAGOGIQUES:

Vidéoprojecteur, diaporamas, vidéos - exercices sur des cas pratiques- Exposé de la conduite à tenir et Méthode participative.

VALIDATION:

- Évaluation en continu des connaissances
- Évaluation formative: QCM
- Évaluation Entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation concourant au développement des connaissances

PROFIL de L'INTERVENANT:

Formateur en Prévention des Risques
Professionnels référencé OPPBTP.
IPRP n°21612119

CONTACT:

André GONNARD
2, rue du Perron
69600 OULLINS*
04 72 16 27 58 / 06 25 54 23 00
contact@agcprevention.com

* Accès PMR

TRAVAUX EN HAUTEUR et port d'un EPI contre le risque de chute de hauteur (Selon Recommandations R430 et R431 de la CNAMTS)

OBJECTIFS:

Sensibiliser le personnel aux dangers inhérents aux travaux en hauteur. Faire connaître les règles de prévention et les conditions de travail Identifier et analyser les risques liés au travail en hauteur. Connaître et savoir utiliser les systèmes d'arrêt de chutes Identifier les équipements de protection individuelle et connaître les consignes à respecter.

OBJECTIFS Pédagogiques:

- 1) Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes pour évoluer en toute sécurité lors des travaux et accès en hauteur.
- 2) Identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- 3) Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacements en hauteur.
- 4) Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protections collectives ou individuelles).
- 5) Savoir utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)

PROGRAMME DE FORMATION

THEORIE

- Travaux en hauteur et sécurité
 - *Accidents et prévention
 - *Contexte réglementaire et responsabilité
- Caractéristiques des moyens de protection collective
 - *Moyens fixes et mobiles
 - *Appareils d'élévation de personnes
 - *Balisage et signalisation
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle
 - *Classes d'ancrages
 - *Anti-chutes et supports d'assurage
 - *Absorbeurs d'énergie
 - *Harnais et accessoires de liaison
 - *Pratique des nœuds sur corde
- Choix d'un dispositif de protection individuelle
 - *Etude des risques
 - *Accrochage du harnais
 - *Composition de chaîne d'arrêt des chutes
 - *Facteurs de choix du dispositif de protection
 - *Conséquence d'une chute
 - *Vérification et auto-contrôle

PRATIQUE

- Démonstration par le formateur
 - Exercices pratiques du port et utilisation d'un harnais
- Évaluation des connaissances théoriques et pratiques

* Accès PMR

2, rue du Perron 69600 OULLINS -Tel: 04 72 16 27 58 mail : contact@agcprevention.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 22650 69 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

SIRET: 502 499 718 00034 - APE: 7112B - TVA Intracommunautaire: FR5050249971800034